

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin
d'information
Mars 2021



Diffusion restreinte

Sommaire

Appel à cotisation	3
Le Petit Mot du Président	4-5
Assemblée générale du CRMRLg	6-11
Les femmes militaires à la Défense : évolution	12-13
Vaccination du personnel de la Défense	14-15
La fonction de l'Officier de Liaison	16-17
Welcome Doc !	18-19
Cours de Droit des conflits armés aux candidats militaires	20-24
L'Officier de sécurité sur un stand de tir	25-29
Coup d'œil dans le rétroviseur	30-34
Activités à venir* :	
Samedi 24 avril : Visite culturelle	35

* Plusieurs de nos activités sont actuellement soumises à des critères restrictifs en vue de la protection des personnes suite à l'épidémie de Covid-19.

Elles ne peuvent avoir lieu en tant que telle.

Cependant, ces critères seront *vraisemblablement* levés d'ici-là.

Vous serez tenu au courant de l'évolution de la situation.

Bloquez les dates de ces activités et inscrivez-vous !

Paiement vaut inscription.



Nous avons besoin de votre cotisation pour soutenir notre action !

*Pour rester membre du Cercle,
Pour être informé des activités,
Parce que simplement vous êtes...
... Militaire de Réserve*

virez, dès aujourd'hui, votre **cotisation 2021**
de **16,00 €** sur le compte

IBAN : BE73 0000 3936 8660
BIC : BPOTBEB1

*du Cercle Mil Res Liège
Rue Saint Laurent, 79
4000 LIEGE*

Communication : Nom, Grade et N° Mat

Le Petit Mot du Président

*Col Dominique DI DUCA
Président*



A l'heure où Liège panse ses plaies, **le comité du CRMRLiège** en ces temps de crise fait tout son possible pour garder le cap, tenir ses engagements, vous tenir informés au mieux et planifier des activités dès que ce sera à nouveau possible. En effet, se lamenter sur son sort n'est pas dans nos gênes, nous restons fidèles à notre devise « **REGIS AD EXEMPLAR** ».

Comme déjà expliqué précédemment, **la Défense recrute à tour de bras**. Le recrutement de Réservistes suit et, nouveauté, plusieurs levées sont prévues cette année. La mise en application pure et dure du plan JOCKIN du nom du Général qui fit décider en 1998 de fermer des casernes rend la manœuvre bien plus complexe que prévu. En effet, on quitte des locaux à STOCKEM pour venir sur MARCHE-EN-FAMENNE où tous les locaux nécessaires n'existent pas si ce n'est sous forme de containers. La plaine du camp Roi Albert est en sur-occupation, est-ce bien raisonnable tout cela, quelle image donne-t-on aux nouveaux arrivants ?.

Côté des Associations Nationales, les réunions les plus cruciales ont lieu de manière virtuelle, mais ont le mérite d'exister. Elles permettent d'encore un peu échanger, mais notre impression est qu'il s'agit plus d'une mise à plat d'entérinements plutôt que de discussions riches et productives.

Le groupe de travail « Réserve 2030 » s'est à nouveau réuni et propose 10 points d'attention majeurs qui devraient être abordés lors des rencontres bilatérales avec DNR voire en plus haut niveau. Actuellement, le dialogue y semble plus difficile, question de personnes ou d'opportunités peut-être, l'avenir nous le dira.

La toute récente **note du CHOD portant sur sa vision 2025** aborde environ quinze fois la Réserve mais le scribe qui a rédigé ce document continue inexorablement à parler de « nouvelle réserve » or, chaque jour qui survient est un nouveau jour. Comme déjà argumenté, une terminologie « Réserve 2025 » ou « 2030 » est plus motivante, plus claire, donne des échéances et implique une forme de rendement. Il faut que cela soit corrigé, car depuis 1998 on parle de « nouvelle Réserve », on connaît les résultats.

Pour les mois à venir, la situation sanitaire – si elle s’améliore – devrait, au niveau des jeunes, permettre la mise en place d’une **session CADETS 20-21**. Celle-ci sera bien sûr écourtée et repensée, mais tout n’est pas perdu et, en parallèle, la session 21-22 devra être lancée.

Côté recrutement, la Défense lance en septembre prochain une section dans **l’enseignement technique « Défense »** où les jeunes de 4°-5° et 6° pourront découvrir la Défense, la Police, les pompiers et les gardes. Cette section sera lancée en Flandres. En septembre 2022, une quinzaine d’écoles francophones suivront. Le corps principal des formateurs sera issu du monde de la Réserve. Des appels et des formations suivront dans les mois qui viennent.

A ce moment-ci de l’année sont en gestation les activités suivantes : visite autour du pont du Roi Albert (voir article), cérémonie au CE-NOTAPHE à LONDRES, défilé de la Fête Nationale, journée JICCS ...

Pour chacune de ces manifestations, la plus grande réactivité sera nécessaire car les inscriptions ne seront lancées que si nous sommes pratiquement certains de pouvoir organiser quelque chose.

Comme toujours, le BAN qui suit est une mine d’informations en tous genres. Si vous aviez quelque chose à faire passer... c’est aussi par le BAN que cela peut passer.

Nous espérons que le BAN de juin permettra d’annoncer que nous allons nous revoir.

Bonne lecture !!!



Assemblée générale 2020 du CRMRLg – 21 janvier 2021

Nous avons annoncé, dans l'édition de notre revue « LE BAN » de septembre 2020, que l'assemblée générale se tiendrait, dans nos installations au Quartier Médecin Lieutenant Joncker, le vendredi 27 novembre 2020 à 19 heures 45, et qu'elle serait suivie par une petite conférence de notre président : « la Défense et le Covid-19 ».



Entretemps, le Covid-19 passa par là et nous avons été obligés de recourir à une autre solution que l'assemblée générale en présentiel, à savoir une vidéoconférence soutenue par l'application Skype®.

Le 5 janvier 2021, via la Mailing List des membres du Cercle et notre site Web, convocation des membres.

Bonjour à toutes et tous,

Nous n'allons pas attendre plus longtemps !

Votre assemblée générale CRMRLG 2020 se tiendra en mode virtuel (vidéoconférence via SKYPE®) le jeudi 21 janvier 2021 à 20 heures précises. La convocation à cette AG se trouve dans la pièce jointe. SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER A CETTE AG VIRTUELLE VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE AVANT LE 15 JANVIER 2021 AUPRES DE crmrlg@skynet.be. Notre S5 vous enverra, en temps voulu par mail, le lien pour participation.

Ordre du jour :

- Appel ;
- Ouverture de l'AG 2020 par le Président ;
- Rapports d'activité des branches ;
- Rapport des vérificateurs aux comptes ;
- Approbation du bilan ;
- Fixation de la cotisation pour l'exercice novembre 2020–novembre 2021 ;

- Election des membres du Comité pour le mandat novembre 2020–novembre 2022 ;
- Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice novembre 2020 – novembre 2021 ;
- Examen des propositions des membres.
- Clôture de l'AG 2020.

Comme dit, comme fait, nous voilà le jour de l'AG, le 21 janvier 2021 à 20 heures.

Appel :

Sur la toile, 14 membres sont présents, 7 membres nous ont contactés pour nous signaler qu'ils étaient indisponibles à ce moment.

Ouverture de l'AG par le Président :

Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents et ouvre la séance de l'AG 2020.

Rapport des branches :

Colonel DI DUCA Dominique : Président.



Covid oblige, le Summer-Congress 2020 de la CIOR CIOMR CISOR est remis à 2022. Les diverses manifestations devraient trouver à Liège une bonne infrastructure d'accueil pour un rapport qualité/prix intéressant.

2020 a vu la création de « l'International Military Reserve », asbl. Une participation éventuelle à une prochaine organisation d'un tel congrès international serait à l'avenir à charge de cette asbl en lieu et place de notre cercle qui demeure association de fait.

Le Président a représenté le Cercle auprès de l'URNOR à l'occasion des séances de travail du Bureau Central, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

A plusieurs reprises, il a pris contact avec les Réservistes en formation au Centre d'Instruction de Base d'Arlon, afin de leur expliquer leur avenir dans la réserve et aussi les conscientiser de l'existence d'associations de Réservistes et de l'utilité de s'y affilier.

Il a terminé son intervention en soulignant le fait que nos activités étaient en veilleuse depuis le mois de mars 2020 et qu'il en était de même pour les « Belgian Defence Cadets ».

Commandant HENNIQUIAU Serge HENNIQUIAU : Vice-Président et Chef d'Etat-Major



Durant cette législature son travail a été la tenue des permanences (3x par semaine), la mise à jour des listings du Cercle et l'adressage du BAN.

En plus, il a pris en charge les relations avec le Commandement Militaire de la Province de Liège et le Quartier Médecin Lieutenant Joncker.

En plus, il a veillé à la bonne tenue des réunions du Cercle.

En même temps que « gardien des traditions », il représente une partie de la mémoire du Cercle, qu'il fait passer aux membres via la rubrique du BAN « Coup d'œil dans le rétroviseur ».

Commandant d'Aviation RINGLET Michel – S1



Voici quelques proportions qui représentent l'ensemble de nos affiliés.

Du point de vue de la disponibilité :

51 % des membres sont des militaires de réserve actifs.

49 % des membres sont des militaires de réserve hors cadre.

Du point de vue des catégories :

Notre listing est composé de 5 % de Volontaires de réserve, de 22 % de Sous-Officiers de réserve et de 73 % d'Officiers de réserve.

Major DOHOGNE Jean-François : S2

La fonction du S2 au sein du Comité du Cercle est principalement le débriefing des activités passées et la conservation des remarques émises afin d'améliorer la prestation dans le futur. RAS pour 2020.



Commandant L'HOEST Lambert : S3



En raison de la pandémie du Covid-19, nous n'avons pu organiser que très peu d'activités, à savoir :

Le samedi 29 février 2020 : souper du Comité (au Comédie-Central à Liège).

Le dimanche 6 septembre 2020 : BBQ des familles à SEPTRoux.

Le dimanche 27 septembre 2020 : Journée aventure en famille au Fort de BARCHON.

Colonel ROUSSEAU Philippe : S4



Les finances de notre cercle restent tout-à-fait saines. L'année comptable qui s'est terminée le 31 octobre 2020 est cependant particulière sur plusieurs points.

Cette année comptable compte exceptionnellement 13 mois, mon prédécesseur le Lieutenant-Colonel Jean Van Brussel ayant dû clôturer les comptes au 30 septembre 2019.

Cette année a aussi été marquée par la préparation puis l'annulation du Summer Congress CIOR-CIOMR. Tous les frais avancés pour la préparation de ce congrès ont été heureusement pris en charge par ces deux associations internationales. Notre bonne collaboration avec l'office du tourisme de la Province de Liège, nous a permis de récupérer les sommes empruntées à l'URNOR et à l'URNSOR, pour être avancées en acompte. Nous clôturons donc cette opération sans déficit mais avec une nouvelle asbl (International Military Reserve ou IMR) en parfait état de marche. Une participation éventuelle à une prochaine organisation d'un tel congrès international serait à l'avenir à charge de cette asbl en lieu et place de notre cercle qui demeure association de fait.

Bref nous clôturons cet exercice budgétaire sans dette mais avec une créance vis-à-vis de l'URNOR qui au 31 octobre ne nous avait pas encore versé le moindre cent sur notre subside 2020. Nous sommes cependant parvenus à obtenir un léger boni, ce qui vu l'absence d'activités et la diminution du nombre de cotisations, est assez remarquable.

Espérons que le nouvel exercice budgétaire nous permette de retrouver un mode de vie plus normal.

Commandant d'Administration SCIMAR Paul : S5 et Webmaster

Le Cdt d'Adm Paul SCIMAR nous a entretenus des éditions du BAN Dec 2019 à Dec 2020 qui représentent au total 212 pages (5 éditions).

Il nous a fait part de la vie du site-web qui depuis sa création en 1999 a enregistré 30.427 visites et, pour la seule année 2020, seulement 1.003 consultations (en forte baisse par rapport à 2019 où nous totalisons 2.068 visites).



Paul nous a aussi expliqué la composition et le fonctionnement de la mailing-liste MailChimp (175 contacts) reprenant des membres et des non-membres.

Toute personne souhaitant reprendre sa fonction en vue de rafraîchir la revue et/ou mettre à jour le site internet peut prendre contact avec le S5.

Rapport des vérificateurs aux comptes :



Le lundi 18 janvier 2021 à 1400 Hr, à St Laurent, en présence du S4 et du VP, les Cdt BROEDERS Denis et MARCOTTY Eric ont procédé à l'examen des documents du S4.

Ils ont constaté que les comptes étaient bien tenus, les dépenses justifiées et les balances exactes.

Ils proposent à l'assemblée de donner décharge au S4.

Approbation du bilan :

Suivant l'avis des vérificateurs aux comptes, l'assemblée a unanimement et sans restriction approuvé le bilan présenté par S4.

Fixation de la cotisation novembre 2020 – novembre 2021 :

Suivant l'avis du S4, l'assemblée maintient la cotisation à 16,00 €

Election des membres du comité (sortants et rééligibles) pour le mandat novembre 2020 – novembre 2022 :

Major Jean-François DOHOGNE

Médecin Commandant Josquin FRANÇOIS

Commandant Lambert L'HOEST

Commandant d'Aviation Michel RINGLET

Commandant d'Administration Paul SCIMAR

Pharmacien Commandant Jean-Claude VUEGHS

Par vote à main levée, ils ont été reconduit dans leur fonction par 13 voix 14 et une abstention.

Propositions des membres :

Elles seront examinées lors des séances du Comité.

Révision du site Web et des liens proposés.

Endroit pour le BBQ des familles 2021.

Présence du Cercle sur Facebook.

Clôture de l'assemblée générale 2020

Les femmes militaires à la Défense : évolution

Col Dominique DI DUCA
Président



Dans une Réserve toujours très (ou trop c'est selon) masculinisée, des femmes, depuis 40 années, arrivent ailleurs qu'à la Composante Médicale.

Notre Cercle en compte quelques unes, mais pas encore assez ; d'ici 9 mem-

bres féminines, nous aurons atteint les 10% ... **Allez les gars, recrutez !!!**

8 mars, Journée internationale des femmes. Dans certains pays, il s'agit d'un jour férié officiel, un jour de congé. En Chine, à Madagascar et au Népal, ce congé s'applique uniquement aux femmes !

La Journée internationale des femmes a vu le jour aux États-Unis en 1908. Les ouvrières du textile sont descendues le 8 mars de cette année-là dans les rues pour protester contre les mauvaises conditions de travail. En 1977, cette journée a été reconnue officiellement par les Nations Unies comme la

"Journée internationale des femmes".

Mais passer cette journée à faire la fête, même si dans les circonstances actuelles ce ne serait pas si évident, serait faire offense à la réalité. Bien que les femmes représentent environ la moitié de la population mondiale, elles ne possèdent que 1% de tous les biens mondiaux, ne perçoivent que 10% des revenus mondiaux, et ne représentent que 5% des chefs de gouvernement à travers le monde.

Jusqu'à présent donc, aucune raison pour considérer la Journée internationale des femmes comme un jour de fête. Le 8 mars est surtout l'occasion de mettre en avant les inégalités existantes entre les hommes et les femmes, ainsi que la lutte contre ces inégalités.

Le 8 mars est peut-être aussi le moment idéal pour souligner l'évolution du nombre de militaires féminins à la Défense. Depuis l'apparition des femmes dans la population militaire à la Défense en 1975, il a fallu des années avant que leur représentation approche les 8%. Pour ensuite osciller autour de ce pourcentage pendant près de 10 ans...

Ces dernières années cependant, nous avons pu constater une augmentation. Rien de spectaculaire, mais avec un peu de bonne volonté nous pouvons dire que nous allons vers les 10%.



Les efforts de la Défense pour attirer davantage de militaires féminins semblent donc porter leurs fruits. Mais si nous comparons nos chiffres avec ceux de nos collègues de l'OTAN, où la moyenne était déjà de 11,3% en 2018, il faut bien admettre qu'il y a encore de la marge de progression.

La Défense a malgré tout quelque chose à célébrer aujourd'hui : le 40ème anniversaire de l'ouverture pour les hommes comme pour les femmes de toutes les fonctions existantes au sein de la Défense.



A cette occasion, le CHOD a reçu un panel de femmes à la Défense de chaque Composante (Offr- SOff - Vol - Civ) afin de les remercier pour leur engagement et les actions qu'elles ont menées depuis le début de leur carrière. Chacune était accompagnée par son Chef de Corps et reçu le COIN du CHOD ainsi qu'un certificat d'appréciation.

Vaccination du personnel de la Défense

Vacciné : être ou ne pas être ? Si le vaccin a ses adeptes et ses détracteurs, la campagne est lancée qu'on le veuille ou non.

En principe, le personnel de la Défense sera appelé selon les directives de la stratégie de vaccination nationale.

Conformément à la stratégie de vaccination nationale et par décision du gouvernement, les militaires qui vont être déployés à l'étranger ont été reconnus comme groupe prioritaire pour la vaccination.

La Défense a donc reçu une dérogation pour vacciner plus rapidement les 1 800 militaires qui partent en opération entre maintenant et le 30 septembre, ainsi que ceux déjà déployés.

Ces 1 800 militaires seront identifiés et inscrits par ACOS Ops&Trg, en collaboration avec leur échelon supérieur et en fonction de leurs dates de départ.

Ces militaires seront contactés via leur unités (et par mail de l'Hôpital Militaire) afin de recevoir leur vaccin à l'Hôpital Militaire.

A partir du 15 mars, chaque militaire qui part en opération devra être vacciné contre la COVID-19 afin de satisfaire aux directives médicales de la « Cat Ops A ».

Tout autre membre de la Défense sera vacciné en temps voulu selon les directives de la stratégie nationale de vaccination.

Ils recevront leur invitation via les autorités locales et devront se présenter aux centres de vaccination civils pour recevoir leur vaccin.

Observations de la part de votre Cercle :

Nous remarquons, à notre connaissance, qu'à aucun moment il n'est fait allusion au personnel de Réserve. Si on considère qu'un Res = un Act, ceci est normal ; mais pas toujours compris ou appliqué dans ce sens.

Dans notre cas, quelques remarques se font donc jour :

- Soit le Réserviste a une fonction où il n'est pas exposé et dans ce cas, il semble normal de patienter comme tous les citoyens ;

- Soit le Réserviste a une fonction à risque, qu'il soit membre de la Composante Médicale ou de toute autre Composante qui l'a amené ou l'amène à être confronté au virus (IPR, recce, coordination, ...) et dans ce cas il serait utile de l'inclure dans le personnel à vacciner ;
- Soit le Réserviste est en préparation pour une mission et il sera automatiquement inclus dans la campagne de vaccination pré-mission ;
- Soit le Réserviste a un métier à risque et une fonction à risque et dans ce cas il y a lieu de se poser les bonnes questions à savoir : l'employeur civil a-t-il pourvu à sa vaccination ou l'Unité a-t-elle envisagé une vaccination.

Si cette dernière hypothèse devait survenir, il y a fort à penser que le nombre de Réservistes concernés sera relativement faible avec donc un impact minime sur la campagne de vaccination, mais l'image de la Défense en sortirait fortement grandie vis-à-vis de ses Réservistes...



Visite au cœur de la fonction d'Officier de Liaison (LO)

*Maj Jean-François DOHOGNE
Conseiller*

On peut parler de « LA » fonction traditionnelle de l'Officier de Réserve (certainement pour la période 2000-2020, même si c'était déjà le cas auparavant – dissolution progressive des unités de combat de réserve à partir de la fin des années 80). Il ne s'agit effectivement pas d'une fonction de commandement, mais bien d'une fonction qui fait partie du commandement et nécessaire dès que l'on aborde les notions « Joint » (multi-dimension/multinationale/...) au niveau compagnie et au-delà.

Personnellement, j'ai été souvent enclenché dans cette fonction au sein du Bataillon (12/13Li) et principalement lors des déploiements en camp d'entraînement à l'étranger (ALL/NED/CZE/FRA) : l'Officier de Liaison est le trait d'union entre l'hôte et le contingent belge (incontestablement, la connaissance de l'une ou l'autre langue étrangère est la bienvenue – Anglais, voir Allemand, Néerlandais, voire Espagnol ou Italien pour ne citer que les plus usuelles).

Dans le cadre de ces participations, souvent une partie du temps est consacrée aux entraînements de tir, c'est là que la fonction tient encore plus d'importance car il y va de la sécurité physique et de la gestion de tout incident/accident lié à l'utilisation des armes et des munitions (core business du soldat d'infanterie).

L'officier de liaison doit donc idéalement connaître les entités utilisatrices, mais avoir aussi de solides notions (et au-delà) quant aux règlements (G190/SOP camp) régissant l'emploi des armes des entités. Il doit être connu et reconnu des responsables des entités utilisatrices et être rapidement accepté comme interlocuteur par le personnel responsable du camp (sécurité).

En général, sont régulièrement exécutés des tirs de combat de la part des entités (section/peloton/compagnie) avec les armes individuelles mais aussi collectives organiques ainsi qu'avec des armes d'appui tels mortiers, l'artillerie, le génie de combat, voire CAS (Close Air Support).

Souvent, même dans les grands camps en Allemagne, un stand de combat utilisé en tir réel, a un impact gigantesque sur l'utilisation des différentes possibilités d'entraînements sur ces camps : en fonction du scénario et des calibres utilisés, en dépit des restrictions des sec-teurs et armement (voire assets) autorisés sur le stand, des gabarits de

sécurité (déperditions possibles de munitions et autres éclats par explosion et/ou ricochets) rendent des portions entières du camp inutilisables.

Etant partie du commandement, l'officier de liaison doit être d'une tenue et d'un comportement irréprochable. Il doit être impérativement doté d'un « mindset » orienté solution et faire preuve d'un grand esprit de diplomatie, certainement vers les interlocuteurs « hôtes » mais aussi vis-à-vis des interlocuteurs internes (pas de lien de subordination). Il est l'ambassadeur par excellence de l'unité auprès de laquelle il est déployé, mais aussi et certainement des Forces Armées belges.



Vous retrouverez toutes les informations utiles aux Réservistes à l'adresse :

www.crmrlg.be

Et nous restons joignables à l'adresse :

crmrlg@skynet.be

Welcome Doc !

*Col Dominique DI DUCA
Président*

Pour compléter les explications de notre collègue Maj DOHOGNE, le travail « derrière le rideau » n'est pas tâche facile et, de plus, peu nombreux sont ceux qui comprennent toutes les finesses de l'organisation d'un camp. Chacun tend parfois à se considérer comme seul et chez lui. Lors de ce camp à HAMMELBURG, j'ai été envoyé comme infirmier mais également coach pour un de nos tous jeunes médecins.

Celui-ci est entré « sur diplôme » il y a quelques mois. Après une PIM de trois mois, il est passé sept semaines à SAAFF. Incorporation dans notre unité le lundi, rencontre avec « un » soldat sans grade (tout lui avait été retiré à l'ERSO) ; nous l'identifions comme sous-officier puisqu'il a pu garder son calot. Notre CO l'informe que le jeudi il passera en quarantaine et qu'ensuite il partira en camp comme médecin de période. Comme démarrage, il y a plus doux, mais il joua le jeu.

Sur place, l'accueil du 12/13Li fut remarquable. En effet, sous l'impulsion du CO et de l'S3, tout le monde fut invité à expliquer le plus possible à notre médecin. De mémoire d'infirmier, ce fut la première fois que j'ai eu l'occasion de me déplacer chaque jour avec quelqu'un d'intéressé qui, à chaque stand où les lignards s'entraînaient, découvrait les aspects professionnels des fantassins et d'en conclure par des aspects sanitaires.

Que chacun se tienne à présent à carreau car j'ai vraiment le sentiment que celui-ci ne se laissera pas raconter n'importe quoi à la VM ! Passage sur stands de tir, stands MOUT, piste d'obstacles, parcours difficile en véhicule, stand de tir en progression tactique démontée, hameau MOUT et ville MOUT, FTX, Mov en colonne et in fine... la permanence sécurité du camp où l'envers du décor lui fut expliqué.

Chose certaine : notre jeune médecin en connaît aujourd'hui plus que la plupart de ses confrères qui n'ont jamais pris le temps ou saisi l'opportunité de découvrir !

Welcome Doc et belle carrière !



*De la théorie (plan des gabarits de sécurité ci-dessus)
à la pratique sur carte (ci-dessous)*



Cours de Droit des Conflits armés aux candidats militaires

Cdt Lambert L'HOEST
S3

« *Ne fais pas à ton ennemi plus de mal que le but de la guerre ne l'exige* » (J. Pictet)

Depuis quelques sessions, on m'a demandé de dispenser ce cours aux différentes sessions de Phase d'Initiation Militaire (PIM). C'est ainsi que je me rends régulièrement à SPA pour effectuer cette mission.

Ce cours étant destiné à tous les militaires, tous grades confondus, il est centré sur l'essentiel, les bases qu'il faut connaître. Nous ne formons pas des juristes...

Il est construit comme suit et est accompagné d'une projection de diapositives ainsi que d'illustrations.

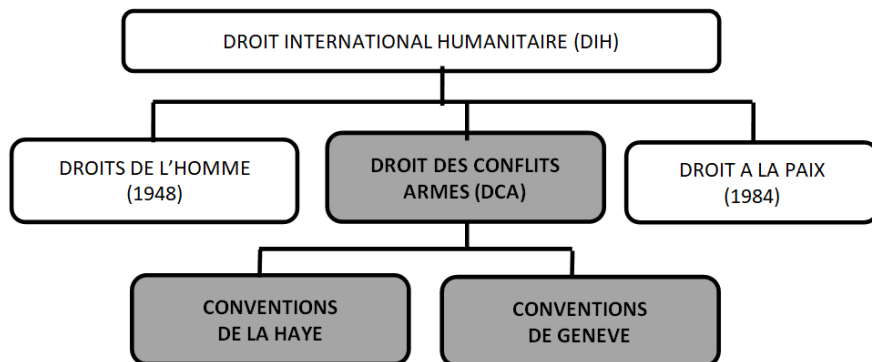
1. Généralités
2. Conduite des opérations
3. Protection de la population et des biens civils
4. Le prisonnier de guerre
5. Les signes de protection
6. Règles humanitaires du combattant & règle de comportement
7. Règles d'engagement (**R**ules **O**f **E**ngagement)

1. GÉNÉRALITÉS

Il faut situer dans l'histoire car tous cela faisait partie précédemment du droit coutumier. Même pendant le moyen-âge, les combattants respectaient entre eux certaines règles et l'émergence de la chevalerie confirma cette tendance. Cela n'empêcha pas les massacres sur les champs de bataille. Une étape déterminante fut l'épisode de la bataille de Solferino (24 juin 1859) laissant 6.000 morts et 40.000 blessés gisants sur la plaine des combats. Suite à cela, le Suisse Henri Dunant créa la Croix-Rouge afin de soulager les blessés. Mais l'histoire étant un éternel recommencement, les guerres mondiales perpétrèrent également leur nombre impressionnant de victimes, tant militaires que civiles.

Aujourd'hui :

Les conventions internationales



Les Conventions de LA HAYE

Ce sont les règles concernant les lois et coutumes de la guerre

- Sur terre
- Sur mer
- La neutralité
- Les armes

Les Conventions de GENEVE et ses protocoles additionnels déterminent :

- le sort des blessés et des malades de forces armées en campagne ;
- le sort des blessés, des malades, des naufragés des forces armées sur mer
- le traitement des prisonniers de guerre (PG)
- La protection des personnes civiles en temps de guerre

Le non-respect de ces conventions est considéré comme « crime de guerre ». Ce qui autorise le refus d'un ordre manifestement illégal et donc la connaissance et la responsabilité individuelle vis-à-vis de ce DCA.

2. CONDUITE DES OPERATIONS

a. La discrimination : Combattant ⇔ NON combattants

Pour être reconnu comme combattant, il faut répondre à 4 critères :

- Avoir un commandement responsable et reconnu
- Être soumis à une discipline interne (respect du DCA)
- Être organiser militairement, avoir un « uniforme », porter des grades
- Porter ouvertement les armes

→ Je combats les combattant

b. La proportionnalité : je n'utilise que la force nécessaire à la réussite de mon opération (pas besoin de raser un village pour déloger un sniper)

c. La nécessité militaire : Quel avantage pour la poursuite des opérations ?

d. La limitation des méthodes et des moyens de combat :

- interdiction d'utiliser des armes indiscriminées ou aveugles (gaz, mine APers)
- interdiction d'utiliser des armes causant des maux superflus (balle DUM-DUM)

3. PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS CIVILS

Toute personne et bien civil NE peut être combattu.

Protéger la population civile (déporter avant une attaque)

Pas de représailles

Pas d'enrôlement forcé

Pas de pillage et de famine

...

→ *perte de protection en cas de participation directe aux hostilité* ←
(légitime défense & relève droit pénal ordinaire)

4. PROTECTION DU PRISONNIER DE GUERRE

Un combattant hors combat (blessé ou qui dépose les armes) N'est PLUS un combattant, il devient prisonnier de guerre. Il est sous ma protection et ma responsabilité.

Je le fouille et je lui *prends* tout ce qui est militaire (arme, carte, munitions, ...) et lui *confisque* tout ce qui peut aider à l'évasion (argent, GSM, ...)

Je lui laisse tout ce qui aide à sa protection (casque, masque AGaz, médicaments, ...) et ses effets personnels (photo de famille, courrier, ...)

Il est conduit dans un camp de prisonnier.

Si interrogatoire, il n'est tenu que de décliner : Nom, prénom, grade, matricule, date de naissance. Pas de torture (physique ou psychologique)

5. LES SIGNES DE PROTECTIONS (voir carte du combattant ci-joint)

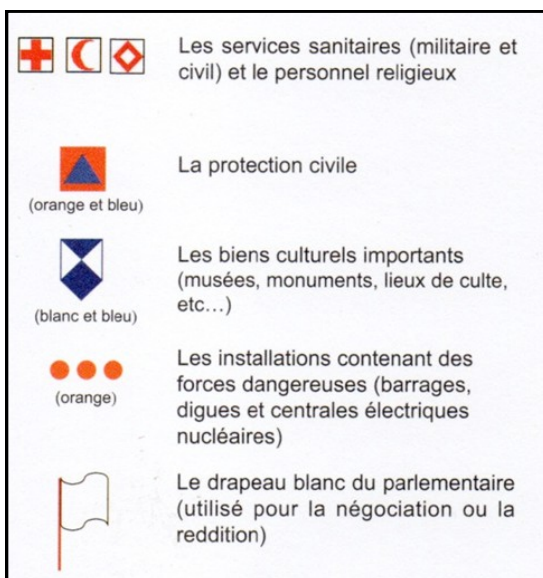
(a) le drapeau blanc du parlementaire

(b) le personnels, le matériel, les bâtiments sanitaires

(c) La protection civile

(d) les biens culturels et culturels

(e) Ouvrages ou installation renferment des forces dangereuses



6. REGLES HUMANITAIRES DU COMBATTANT

A l'issue de la formation chaque candidat reçoit une carte reprenant d'un côté les signes de protection, et de l'autre les 10 règles humanitaires du combattant.

REGLES HUMANITAIRES DU COMBATTANT

1. Je n'attaque que les combattants ennemis et les objectifs militaires
2. Je respecte la population civile et les biens civils
3. Je recueille, soigne et protège tous les blessés, amis et/ou ennemis
4. Je respecte les personnes et les biens munis d'un des signes de protection illustrés au verso
5. En ce qui concerne les prisonniers de guerre :
 - Je les désarme, je leur reprends uniquement le matériel et les documents d'importance militaire et je les remets à mes supérieurs
 - Je ne commets pas de brutalités, ni de tortures (ni mentales, ni physiques)
 - Je les traite humainement et j'assure leur protection
 - Je sais qu'ils sont uniquement obligés de donner leur nom, prénom, grade, date de naissance et N° Matricule
6. Je n'utilise pas de violence disproportionnée par rapport à ma mission
7. Je ne prends pas d'otages et je ne commets pas d'actes de pillage, ni de vengeance
8. Je n'utilise que des armes et munitions autorisées et je ne les modifie pas
9. Je suis conscient qu'une infraction à une de ces règles constitue un grave délit
10. Je signale et, si possible, j'empêche ou je fais arrêter toute infraction à une de ces règles

7. REGLES D'ENGAGEMENT (ROE)

Si dans la loi, tout ce qui n'est pas interdit est de facto autorisé, les ROE fonctionnent à l'inverse. Avant une opération on définit les règles à respecter. Par conséquent, tout ce qui n'est pas autorisé est interdit.

L'Officier de sécurité sur un stand de tir

Cdt Lambert L'HOEST
S3



Régulièrement, nos Bataillons se rendent à l'étranger dans des camps d'entraînement (Allemagne, Ecosse, Tchéquie, Pays-Bas, Norvège, France) qui offrent des possibilités importantes et diversifiées.

L'objectif est d'améliorer les procédures tactiques à tous les échelons. C'est pour tout un chacun, une occasion

précieuse de s'entraîner, de progresser dans sa filière de métier. Et cela tant en milieu urbain qu'en terrain couvert ou sans appui (Gn, Aé, ...)

Une partie de ces périodes est consacrée à l'entraînement sur stand de combat. Recce, séquences d'ordre, mouvement tactique, progression en zone de combat, débarquement, prise rapide de position, neutralisation de la menace, reconditionnement, gestion des blessés (amis et ennemis), Etc... et cela avec les armes individuelles et collectives chargées à **balles réelles**.

Il est donc primordial d'assurer **une sécurité maximale sur ces stands**. C'est le rôle de l'Officier de sécurité OIC (Officer In Charge).

Dans certains camps comme « Graffenwor », un rappel des procédures et une certification sont imposés. Ce rôle « ingrat » mais essentiel et obligatoire, est souvent dévolu à un réserviste. Cela permet aux cadres d'active de participer à l'entraînement dans son attribution opérationnelle réelle (Chel Pl, Comd Cie, ...).

Les journées sont longues, parfois très longue quand il y a tir de nuit, et demandent une attention et une vigilance permanente.

Le matériel de OIC :

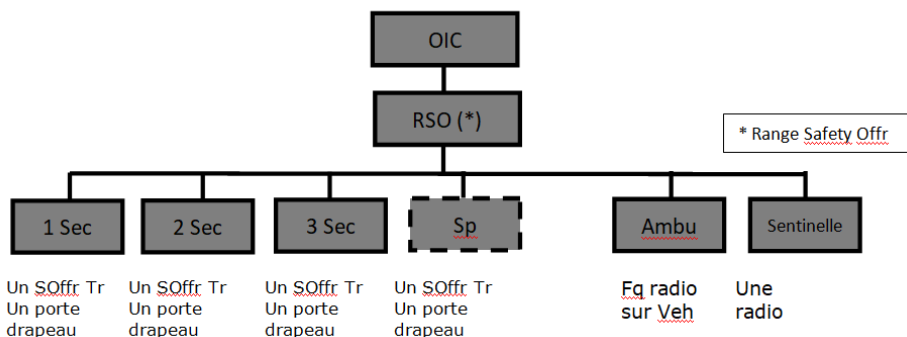
- Chasuble de couleur orange/jaune
- Radio vers le réseau sécurité (HH)
- GSM de service

- Sifflet
- Jumelles
- Plan du stand avec les cibles, les zones de cibles,

Une journée type :

Il faut s'assurer à l'avance que le matériel de sécurité est prévu, sera transporté sur place. Il faut connaître le personnel de sécurité désigné. Vérifier qu'ils arriveront bien sur le stand à temps.

- Arriver avant tout le monde à la « tour » pour prendre contact avec le « Range Warden » (en anglais si possible). Vérifier avec lui que les cibles commandées sont opérationnelles (sinon, il faudra prévenir le chef Tac sur place). Téléphoner au « Range Control » pour lui signaler notre présence.
- A l'arrivée du personnel de sécurité, constituer les équipes et s'assurer que tout le monde a son matériel (gilet, drapeau, radio, lanterne, ...)
- Organiser la répartition du personnel de sécurité : Un SOffr et un porte drapeau/lanterne par Sec. Brieffier sur leur mission. Organiser le réseau de sécurité (fréq, indicatif, radio check, ...)



- Accueil du personnel médical en appui (identifier, place, indicatif, ...)
- Réceptionner les Munitions.
- A l'arrivée du peloton ou de la Cie, coordonner avec le chef Tac le timing escompté, la mise en œuvre des cibles.



- Organiser le stand :
 - Zone de parking
 - Zone d'attente
 - Zone des munitions
 - Tour
 - Place de l'ambulance
 - Zone de chargement des armes
 - Zone de départ (chambre les armes)
 - Zone des cibles
 - Limiteur Gauche et Droit
 - Ligne maximale de progression
 - Possibilité de progression en Veh
 - Etc
- Monter le réseau Bn et effectuer le radio check
- Donner ou contrôler le Briefing de sécurité (voir ci-dessous)
- Demander l'autorisation au « Range control » par téléphone d'utiliser le stand.
- Placer et contrôler la sentinelle (ses missions, ses actions)
- Donner l'autorisation au chef Tac

- Pendant l'Ops, depuis la « tour », en collaboration avec le Range Warden, actionner les cibles, vérifier constamment le dispositif ; observer tout le stand à la recherche d'intrus, de gibier ; surveiller le ciel (survol d'aéronef, ..) ; garder le contact avec au minimum le RSO, suivre la Man Tac via la radio ; ...
- En fin de journée : communiquer au Range Control la fin des tirs, libérer la sentinelle, regrouper le matériel de sécurité, contrôle de l'armement (armes vides), comptage des Mun restantes, téléphoner au Range Control pour communiquer le nombre de Mun utilisées par calibre, vérifier la propreté du stand, remettre les Mun et les douilles aux munitionnaires, libérer le PI ou la Cie, fermer le stand avec le Range Warden ». Si possible, de retour à l'EM Bn coordonner pour la journée du lendemain.

Des incidents :

Les incendies : souvent, les balles traçantes mettent le feu. Dans un premier temps, il faut organiser par nos propres moyens l'extinction du feu. S'il devient trop important ou incontrôlable, nous avertissons le Range Control. Souvent, cela entraîne la suspension de tous les tirs dans la plaine. En effet, les pompiers doivent se déplacer sans risque...



Les intrusions : Il arrive que des sous-unités entrent par mégarde dans la zone de sécurité du stand. Il faut immédiatement faire « Cessez le feu ». Cela entraîne également l'arrêt des tirs afin que le personnel de sécurité retrouve les « égarés » et les conduise en lieu sûr.

Un modèle de briefing de sécurité

1. Présentation Pers Sécu

- a. Moi : mon indicatif est
- b. Comd Tac :
- c. Moniteurs de tir :
- d. Pers Sécu : Adjoint et porte drapeau :(Pers Sécu ⇌ Sec Inf)

2. Description du stand

- a. Nous nous trouvons sur le stand à (endroit)
- b. Zone des objectifs:.....
- c. Positions de tir
- d. Secteur de tir (limiteur) : LG LD
- e. Zone munitions :
- f. Zone attente : (fumer)
- g. Appui médical est constitué de situé

3. Déroulement général de l'exercice de tir

- a. Inspection préalable de TOUTES les armes et des chargeurs (moniteurs)
- b. Scénario en Dry ou Blank
- c. Scénario en LIFE FIRING
- d. Décharger et inspection de toutes les armes
- e. 3X « IL A-T-IL ENCORE QUELQU'UN EN POSSESSION DE MUNITIONS »

4. Prescriptions de Sécu

- a. Rappel des quatre règles de Sécu
 - (1) *Toutes les armes sont toujours considérées comme chargées.*
 - (2) *NE JAMAIS laissé l'arme pointée sur qqch/ose ou qq'u/une que l'on ne veut pas atteindre*
 - (3) *L'index est le long du pontet pendant que les organes de visées sont amenés sur la cible*
 - (4) *Il faut être sûr de son objectif et de son environnement*
- b. Drapeaux sur le stand – Barrière – tour de Ctrl - ...
- c. Directives pour le tir
 - (1) *Charger les armes après autorisation d'OIC dans la zone des tirs*
 - (2) *Respecter l'angle des 45°*
 - (3) *Casque, Lunettes et protège-ouïe*
- d. Directives pour les Mun

5. Cessez le feu

- a. Au signal « CESSEZ LE FEU » LTS sur S et transmettre l'ordre
- b. Obtempérer aux ordres du Pers Sécu
- c. Reprendre le feu que sur l'autorisation de l'OIC
- d. En cas de survol par un aéronef - Gibier

6. Lutte anti incendie

- a. Cesser les tirs & transmettre l'info
- b. Actions immédiates

7. Sentinelles : Emplacement, Eq, Indicatif, relève, consignes si visiteurs, ...

Coup d'œil dans le rétroviseur

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président



Quand le Cercle organisait des télébattles à la caserne de Saive !

Entre 1981 et 1996, le Cercle a organisé une douzaine de télébattles* qui mettaient en pratique les techniques et les tactiques de la Défense Militaire du Territoire (DMT) sur le territoire de la province de Liège (*Les *télébattles* ou *wargames* sont des jeux de stratégie sur carte simulant des situations de conflit).

Ces télébattles répondaient aux directives de la Direction Générale de la Réserve de cette époque - GSGTrg-Res -, cet organisme produisait annuellement un « programme-bloc » qui donnait toutes les indications pour l'entraînement et l'instruction du personnel de Réserve au sein des Cercles, ainsi que les moyens nécessaires sa la réalisation ; c'est ainsi que le Centre d'Instruction N°1 de Saive (jusqu'à sa dissolution) avait été désigné comme unité d'accueil et d'appui.

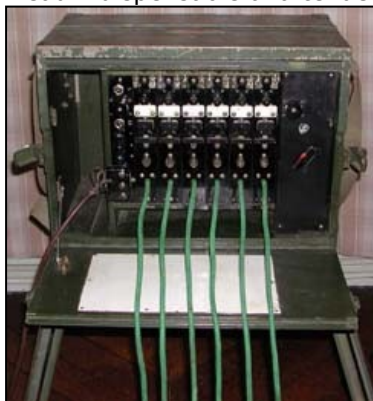


Le Centre d'Instruction N° 1 occupa la caserne de Saive de 1974 à 1994

Au point de vue matériel, les télébattles – tels que préconisés par GSGTrg-Res – demandaient beaucoup de moyens tant en infrastructures qu'en logistique.

Les infrastructures nécessaires au bon déroulement des opérations étaient : six salles pour installer les groupes tactiques, du logement pour tout le personnel rappelé, l'accès à un ménage pour les repas et toutes les commodités nécessaires.

Le matériel requis devait consister en un réseau de transmission (réseau radio ou téléphones de campagne), une couverture cartographique du terrain envisagé pour chaque atelier et tout le matériel de bureau indispensable à la tenue d'un secrétariat.



Standard téléphonique de campagne CF-PP-2A



Téléphone de campagne EE8

Les télébattles se déroulaient toujours suivant le même horaire, 35 heures de prestation pour le personnel d'installation/ direction de manœuvre et arbitrage (DMA) et 26 heures pour les participants.

Vendredi

10 heures : arrivée du personnel d'installation – PI - (06 Res) reprise des infrastructures et du matériel.

12 heures : 2^{ème} repas pour le PI.

13 à 17 heures 30 : mise en place du matériel et des ateliers.

17 heures 30 : 3^{ème} repas pour le PI.

18 heures 30 : vérification des liaisons téléphoniques.

19 à 20 heures : arrivée des participants, formalités administratives, désignation des rôles, installation.

20 heures : briefing sur le déroulement du télébattle.

20 heures 30 : OGP (ordres) aux commandants d'Etats-Majors Tactiques de Bataillons.

21 heures à Samedi 2 heures (du matin) : travail en atelier.

2 heures à 7 heures : repos de nuit.

7 heures : 1^{er} repas.

7 heures 45 : reprise du travail en atelier.

12 heures : interruption pour le 2^{ème} repas.

13 heures à 18 heures : reprise du travail en atelier.

18 heures : EndEx et débriefing.

19 heures : démontage et remise en ordre des installations.

21 heures : départ des participants vers les foyers.

En quoi consistait le télébattle en fait de travail tactique ?

Il faut savoir que la DMT dans une province prévoyait la prise en charge de divers points sensibles (militaires ou civils), prise en charge qui donnait lieu à trois attitudes différentes suivant l'importance ou la sensibilité du point : surveiller assurer, défendre.

Pour exécuter la DMT dans sa province le Commandant de Province disposait d'un Régiment de Province ; à Liège, c'était le 6^{ème} Régiment composé de quatre Etats-Majors Tactiques de Bataillons – EM Tac Bn - (6 ChA, 1 et 2 CyF et 7L). Chaque unité recevait un nombre variable de Compagnies d'Infanterie Légère, de Compagnies de Garde et d'Escadrons Légers de Reconnaissance. Les compagnies étaient dévouées aux unités d'Infanterie (6 ChA, 1 et 2 CyF) suivant le nombre et la

sensibilité des points sensibles, alors que les escadrons (Esc Lt Recce) étaient principalement affectés à l'unité de reconnaissance et de « nomadisation », le 7L qui prenait en charge la surveillance de tout le réseau autoroutier de la province. Dans la réalité des faits, le Régiment était encore composé d'un Compagnie Para-Commando, d'une Compagnie Médicale et d'une Compagnie Logistique, ces trois dernières compagnies n'étaient pas activées pour le télébattelle.



Chasseurs Ardennais



Cyclistes Frontière



Lanciers

Les ateliers étaient composés (tous réservistes) :

Pour la DMA – sept personnes : d'un responsable de DMA, d'un créateur d'incidents, d'un secrétaire, de deux téléphonistes et de deux injecteurs d'incidents.

Pour le Comdt Regt – quatre personnes : un Comd Regt, un S2, un S3, un téléphoniste

Pour chaque EM Tac Bn Inf – dix personnes : un Comd EM Tac Bn, un Comd2d, un S2, un S3, cinq Comd Cie et un téléphoniste.

Pour l'EM Tac Recce – dix personnes : un Comd EM Tac Bn, un Comd2d, un S2, un S3, cinq Comd Esc et un téléphoniste.

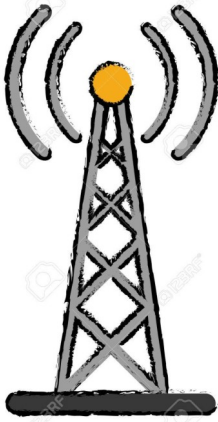
Ce qui portait l'effectif total à 51 réservistes.

Comment le télébattelle fonctionnait-il ?

Toutes les opérations se déroulaient en temps réel.

Après trois heures environs pendant lesquelles les Comd EM Tac Bn avaient installés leurs unités sur le terrain et déterminés les attitudes, le premier incident (*) était injecté auprès d'une des compagnies déployées.

(*) Par exemple : un habitant du village X a vu, de nuit vers ... Hr, un groupe de trois personnes apparemment armées se diriger vers le point sensible Y, il a rencontré des militaires de la Cie Z et les a informé.



Le premier test « renseignement » était alors réalisé. L'incident était constaté par la compagnie concernée, le Comd Cie devait immédiatement réagir mais aussi faire remonter le renseignement auprès de son Comd EM Tac BN qui ensuite avertissait ses sous-unités et le Comd Regt qui diffusait l'entièreté du renseignement et les mesures prises à toutes les unités du Regt. Ce test était réalisé quatre à cinq fois durant le télébattle.

Peu à peu un faisceau de renseignements prenait naissance et un coup de main ennemi sur un des points sensibles se révélait très probable. Cet alors que les Comd EM Tac Bn devaient changer les attitudes de leurs unités, par exemple changer la surveillance en défensive.

Dans le plus beau des cas, l'ennemi était reconnu, fixé et détruit. Ces dernières opérations mettaient fin au télébattle... nous étions « samedi 18 heures ».

Avant ou après cette période de 1981 et 1994, d'autres télébattles ont été organisés par le Cercle ; ils mettaient en œuvre la transmission du renseignement NBC (CBRNE), ou le déploiement d'une chaîne logistique ainsi que l'ouverture d'itinéraires ; ils s'étaient déroulés à la Caserne Fonck ou au Quartier Médecin Lieutenant Joncker (lorsqu'il y avait toujours logement et ménage).

Habituellement, les télébattles avaient lieu au début de mois de décembre.

Samedi 24 avril 2021 :- Visite culturelle : d'une rive à l'autre !

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

Si les circonstances sanitaires le permettent et dans la mesure du possible, je vous propose le

... samedi 24 avril 2021 à 16 heures ...



Place d'Italie et le pont Albert Ier

... une promenade culturelle que j'ai baptisée « d'une rive à l'autre » qui nous mènera de part et d'autre de la Meuse.

Vous découvrirez : la place d'Italie, le pont Albert Ier, le nomment des libertés liégeoises, le port des yachts et l'ancienne écluse du Commerce, les Terrasses, l'avenue Frère – Orban, l'ancien hélicoptère de la Sabena, la perspective des Guillemins, la belle liégeoise, la tour Nicolas Schöffers, etc...

Je vous donne rendez-vous, ce jour-là sur le parking du palais des Congrès (Esplanade de l'Europe).



Et pourquoi pas terminer cette belle visite par un petit en-cas à la brasserie de l'hôtel Van Der Valk Liège-Congrès (Esplanade de l'Europe).

**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
GSM : 0475/45.51.93
Site Web : www.crmrlg.be
Courriel : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES

Lundi, mercredi et vendredi
de 09h00 à 11h00

COMPTE BANCAIRE

Pour la cotisation et la participation aux frais des activités
IBAN : BE73 0000 3936 8660

Cotisation annuelle : 16 €

QUELQUES ADRESSES UTILES

Commandement Militaire de la Province de Liège

Quartier Lieutenant Médecin Joncker - Rue Saint-Laurent 79 - 4000 Liège
Tél : 02.442.85.28

Union Royale Nationale des Officiers de Réserve de Belgique a.s.b.l.

Quartier Prince Albert -Rue des Petits Carmes 24 Bte 1 1000 Bruxelles
Tél : 02/501.23.38 - urnor-knvro@skynet.be

**Union Royale Nationale des Sous-Officiers de Réserve de Belgique
a.s.b.l.**

Quartier Prince Albert - Rue des Petits Carmes 24 Bte 2 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/501.23.37 - knuroo-urnsor@skynet.be

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Cdt d'Adm Hre Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).